

Département
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.054 Séance du **VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 18 juin 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET
Quorum : 14

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

7 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Maurice BERTRAND, Séverine FRIES CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal et Modification du point portant sur le tableau des emplois suite à l'élaboration du tableau annuel d'avancement de grades

Il est proposé au conseil municipal :

↳ l'ajout d'un point à l'ordre du jour initialement transmis suivant :

4-16°) Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter – Lot n°01 : Fourniture et livraison de repas et denrées goûter pour les restaurants scolaires et Accueil de loisirs (marché n°2211) – Avenant n°4

Dans le cadre du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter, un avenant doit être établi pour le lot 01, notifié le 12 août 2022 à l'entreprise Mille et Un Repas SAS.

Afin de permettre la réalisation de travaux de mise aux normes PMR de l'école élémentaire Françoise Dolto et l'aménagement d'une nouvelle classe dans la salle de motricité habituellement utilisés par le centre de loisirs lors de ses semaines de fonctionnement, il a été décidé de délocaliser la partie élémentaire de celui-ci à la maison des associations.

Les enfants maternelles sont accueillis dans l'école maternelle Françoise Dolto.

Cette organisation concerne les 4 semaines de fonctionnement estival.

Pour éviter leur transport par car ou leur déplacement à pied avec les risques inhérents, les enfants prendront leurs repas à la maison des associations.

Mille et un repas a accepté de prendre en compte un nouveau point de livraison et d'adapter ses menus puisque la maison des associations n'est pas équipée de four de réchauffe.

N° 2024.054

Ainsi, la société Mille et un repas propose une offre « Repas froid » spécifique pour répondre aux besoins de la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, la société Mille et un repas demande une revalorisation du prix du repas élémentaire de 3,524€ HT à 3,824€ HT, soit une augmentation de 0,30cts HT.

Le nombre de repas concernés est estimé à environ 1 200.

Les montants minimum et maximum annuel de l'accord-cadre restent inchangé. Le montant minimum annuel est de 0,00 € HT et le montant maximum annuel est de 300 000,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°3 incluant les modifications précitées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

→ une modification du tableau du point 4-9°) portant sur la Modification du tableau des emplois suite à l'élaboration du tableau annuel d'avancement de grades suivante :

Suppression de poste (grade)	Création de poste (grade)	Date d'effet	Numéro de poste
1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (28/35 ^{ème})	1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet(28/35 ^{ème})	01/07/2024	TEC18
1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (31,5/35 ^{ème})	1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet (31,5/35 ^{ème})	01/09/2024	TEC16
2 postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	2 postes d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/07/2024	ADMIN19 ADMIN28
1 poste d'agent de maîtrise à temps complet	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	01/07/2024	TEC13
1 poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'ATSEM principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/09/2024	MS20
1 poste d'attaché principal à temps complet	1 poste d'attaché hors classe à temps complet	01/07/2024	ADMIN01
1 poste d'ingénieur principal à temps complet	1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet	01/07/2024	TEC01
1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet	1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet	01/09/2024	MS02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** l'ajout d'un point et la modification d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 03 juillet 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/07/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.